



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation transitoire de solidarité

Question écrite n° 57317

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la suppression de l'allocation équivalent retraite (AER). Afin de remédier à cette injustice, le Gouvernement a mis en place l'allocation transitoire de solidarité (ATS) en remplacement de l'AER pour les personnes nées entre 1952 et 1953. Aussi, celles qui sont aujourd'hui sans emploi, qui sont nées après 1953 et qui de plus ont été affectées par le recul de l'âge de la retraite, et donc sur le nombre de trimestres cotisés nécessaires, voient aujourd'hui leur situation financière particulièrement préoccupante. Par conséquent, elle le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière, et les mesures qu'il entend arrêter pour les seniors en situation précaire et qui ne peuvent bénéficier de l'ATS.

Données clés

Auteur : [Mme Thérèse Guilbert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57317

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4847

Question retirée le : 30 septembre 2014 (Fin de mandat)